

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – VENDREDI 26 MARS 2021

Nous avons appris avec consternation mais sans surprise que la société Volkswind faisait appel de la décision du préfet de l'Hérault de refuser un permis de construire pour 4 éoliennes industrielles sur la commune de Puissalicon dans l'Hérault.

Sans surprise car les promoteurs posent systématiquement des recours contre les décisions qui ne leurs sont pas favorables.

Ainsi, contrairement à une légende répandue, il y a beaucoup plus d'actions en justice de leur part que de la part des opposants.

Ironie de l'histoire, cette société dont le nom signifie « Le Vent du peuple » en Allemand montre alors son mépris pour le peuple et ses représentants : élus de la communauté de communes des Avants Monts et de l'agglomération de Béziers qui se sont prononcés contre l'implantation de ces machines de 150 mètres de haut.

La commissaire enquêtrice avait d'ailleurs noté pour argumenter son avis défavorable : *« considérant l'expression d'une opposition unanime, motivée et déterminée à la réalisation du projet, de la part des populations et des collectivités territoriales habilitées, peu propice à la réalisation effective du projet éolien. »*

Volkswind, filiale du leader des énergéticiens suisses Axpo, veut passer outre, forte de ses moyens et de ses avocats.

Elle devra donc compter avec la mobilisation des habitants de Puissalicon et de tous les défenseurs du patrimoine et de la biodiversité.

L'argent ne peut pas tout, notre territoire n'est pas à vendre.

**Contacts presse : association Sauvegarde du paysage des 7 collines à Puissalicon**

Maryline Leumaire - 06 17 02 13 67 - marylineleumaire@wanadoo.fr

Lola Moget - 06 13 24 58 35 - lolamoget@outlook.com

**Pour le collectif régional TNE-OE, en soutien à l'association :**

Michèle Solans - 04 67 97 51 27 / 06 46 03 19 15 - presse@toutesnosenergies.fr